EPL DE HAUTE-CORRÈZE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONTRAT POUR L'UTILISATION DU PARKING INTERIEUR
Au lycée Forestier de Meymac.

Tout apprenant aura la possibilité d'utiliser le parking de l'établissement, à condition de respecter les consignes et les règles telles qu'elles sont énoncées dans le règlement intérieur.

RAPPEL

L'établissement est dégagé de toute responsabilité en cas de préjudice pouvant survenir aux véhicules dans son parking.
Il est recommandé d'avoir une vitesse de circulation adaptée et de rouler au pas au sein de l'établissement.

Toute utilisation non conforme à ce présent contrat sera sanctionnée par l'exclusion temporaire ou définitive de stationner le véhicule dans l'enceinte de l'établissement.

AUTORISATION D'UTILISATION D'UN VEHICULE

NOM Prénom	
Classe fréquentée	
Utilise le véhicule de type :	
Immatriculation :	

Je m'engage à me conformer au contrat d'utilisation du parking de l'établissement.

Je certifie que mon véhicule est assuré.

NOM ET ADRESSE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES :
.....
.....

Lu et approuvé, le …….. Signature de l'apprenant-e